

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 5 décembre 2022 - 20h30

Le 29 novembre 2022, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 5 Décembre à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et deux, le 5 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Stéphane JEANTY, Gaëlle FLOCH, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés :

Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Bernard WEILER.

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Quorum : 11 présents sur 12 membres du conseil municipal, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

32/2022 : Modification de l'article 4 de la délibération portant création de la régie d'avances et de recettes.

33/2022 : Autorisation au Maire à signer l'adhésion à la convention santé prévention du centre de gestion de la Marne

34/2022 : Location de la salle du 1^{er} étage pour un stage de perfectionnement au Yoga

35/2022 : Autorisation au Maire à signer une convention avec ORPEA pour la mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un transformateur électrique

Informations diverses.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire demande à Mme Estelle Courteix de bien vouloir remplir les fonctions de secrétaire de séance et le conseil approuve.

DÉLIBÉRATIONS

32/2022 : Modification de l'article 4 de la délibération portant création de la régie d'avances et de recettes.

La délibération a pour objet d'élargir le périmètre de la régie.

Après avis des services fiscaux, il faut reprendre la délibération 64/2020 du 07/12/2020 en modifiant l'article 4 ainsi rédigé :

"article 4 - La régie encaisse les produits suivants :

1. Les dons occasionnels faits à la commune dans le cadre de la réfection du patrimoine ou autres causes d'intérêt communal
2. Les recettes occasionnelles liées à des participations financières sur des manifestations culturelles locales
3. Le paiement de prestations occasionnelles (copies, etc...), ou de location d'espaces municipaux ou de matériel
4. Le paiement des concessions cimetières, leur renouvellement ainsi que tous les produits liés à cette activité. »

En y ajoutant :

5. le paiement des coupes de bois affouage

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

33/2022 : Autorisation au Maire à signer l'adhésion à la convention santé prévention du centre de gestion de la Marne

La convention santé du Centre de Gestion améliore son suivi en santé des agents, visite médicale, entretien infirmier, handicap, ergonomie et demande de signer la convention 2021-2025.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

34/2022 : Location de la salle du 1^{er} étage pour un stage de perfectionnement au Yoga

Le maire demande au conseil de valider la location de la salle du 1^{er} étage pour trois stages de perfectionnement au Yoga, les 19-20 novembre 2022, les 11 et 12 mars 2023 et les 13 et 14 mai 2023 pour un montant de 55€ par séance.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

35/2022 : Annulation de la délibération - La convention sera passée entre le SIEM et ORPEA

INFORMATIONS DIVERSES

- L'élection du député Éric Girardin dans la troisième circonscription de la Marne a été validée par le conseil constitutionnel le 2 décembre, suite à un recours déposé par un autre candidat.

- Le maire a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine conférence des territoires du Pôle Territorial de Rilly la transformation de la bibliothèque de la commune en médiathèque. Il s'agit d'un préalable indispensable à la prise en compte de notre projet par la Communauté Urbaine du Grand Reims.
- Le maire rappelle au conseil qu'un apéritif dinatoire est prévu le vendredi 16 décembre à la mairie. Sont conviés les membres du conseil et leur conjoint ainsi que les employés municipaux et leur conjoint.
- En raison des travaux de réfection de voirie suite aux travaux sur les réseaux humides, les rues de la Tuilerie et des Près Bonnets seront interdites à la circulation pendant plusieurs heures.
- Le maire remercie les conseillers qui ont participé à l'installation des illuminations de Noël.

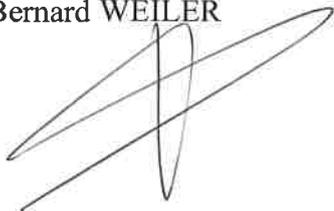
QUESTIONS DIVERSES

- Le maire demande au conseil de choisir la date de la cérémonie des vœux 2023. La date retenue est le vendredi 13/01 à 19h. Les nouveaux habitants depuis le 1^{er} janvier 2022 sont invités à se faire connaître en mairie et seront conviés à la cérémonie.
- CCAS : goûter des anciens le samedi 10 décembre à 15h. Une trentaine de personnes sont attendus
- Réunion le 16 janvier à 19 heures avec C3i pour le projet d'éclairage à Montchenot avant le conseil municipal.

La prochaine réunion du conseil est fixée au 16 janvier 2023 à 20h30.

Plus personne ne demandant la parole le conseil est levé à 21h.

Le Maire,
Bernard WEILER



La secrétaire de séance
Estelle COURTEIX



